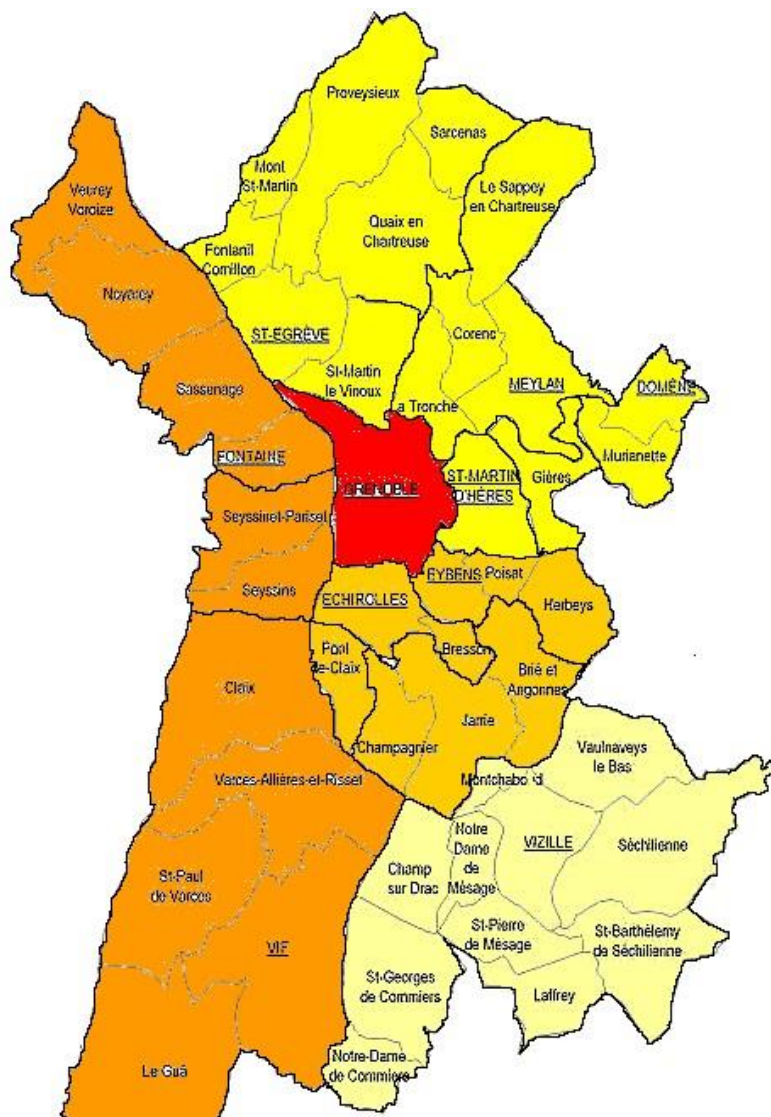


TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE

• COMPOSITION DU TERRITOIRE



Ce territoire est positionné au niveau de la métropole iséroise, soit au carrefour de vallées entre plusieurs massifs, formant ainsi le « Y » grenoblois. Le « Y » est formé par la partie aval de la vallée entre les massifs de Belledonne & de la Chartreuse pour la branche oblique droite, la vallée entre les massifs du Vercors et de la Chartreuse pour la branche oblique gauche et enfin de la partie comprise entre les massifs de Belledonne, Vercors et les abords vers le Trièves & le plateau matheysin.

Ce territoire est bordé par le Centre Isère Nord avec le Voiron-Nais Chartreuse au nord, le Grésivaudan au nord-est, le territoire de l'Oisans à l'est, le territoire de la Matheysine au Sud-Est, encore la Matheysine et le territoire du Trièves au Sud, le Vercors à l'est et un petit bout du Centre Isère Sud avec le territoire du Sud Grésivaudan au niveau de la pointe nord-est.

Le territoire est en grande partie de la plaine, mis à part une grande partie de l'ancien canton de St-Egrève et une partie de celui

Meylan au niveau de la pointe sud du massif de Chartreuse, ainsi que le petit relief au nord du canton de Vizille.

Ce territoire est également divisé en 5 secteurs qui sont les suivants :

- 1/ la Couronne Nord, dont la ville principale est St-Martin d'Hères, comptant 2 cantons entiers et 1 parties de canton (en fait 2 communes)
- 2/ la Couronne Sud, dont la ville principale est Echirolles, comptant 1 canton entier et 2 parties de canton (en fait 7 communes)
- 3/ le Drac Isère Rive Gauche, dont la ville principale est Fontaine, comptant 1 canton entier, la presque totalité de deux autres
- 4/ Grenoble intra-muros, soit 4 cantons, le deuxième étant prolongé par l'ancien de St-Egrève
- 5/ le Pays Vizillois, soit la fin d'un canton du Drac Isère Rive Gauche et la partie ouest de celui se prolongeant en Oisans

Au total, le territoire est composé de 8 (sur 57) cantons entiers et 3 autres prolongés en Oisans, en Vercors & dans le Grésivaudan, mais encore 47 (sur 532) communes, soit respectivement près de 41% % & 8,8 % de l'ensemble du département.

secteur de l'AGGLOMERATION GRENOBLOISE	commune principale	GRENOBLE
COURONNE NORD DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE		
Cantons de MEYLAN, ancien canton de SAINT-EGREVE prolongeant le canton de Grenoble 2, grande partie nord du canton de SAINT-MARTIN D'HERES		
COURONNE SUD DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE		
Canton d'ECHIROLLES, partie sud de celui de ST-MARTIN D'HERES se réduisant à Poisat, ainsi que la grande partie est du canton du PONT-DE-CLAIX		
DRAC ISERE RIVE GAUCHE DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE		
Canton de FONTAINE-SEYSSINET, partie de plaine du canton de FONTAINE-VERCORS & grande partie ouest du canton du PONT-DE-CLAIX		
GRENOBLE INTRA-MUROS		
4 cantons hormis la partie de l'ancien de St-Egrève, prolongeant le canton 2		
PAYS VIZILLOIS DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE		
Partie ouest du canton d'OISANS-ROMANCHE, partie est du canton du PONT-DE-CLAIX et partie du canton de MATHEYSINE-TRIEVES se réduisant à la commune de Laffrey		

- **NOTIONS DEMOGRAPHIQUES**

L'ensemble du territoire compte 435623 habitants, soit 35,51% du département pour 8,62% de la superficie du département, d'où une densité moyenne de **709 habitants/km²**.

On compte également 795 masseurs-kinésithérapeutes libéraux, soit 47,95 % du département, auxquels on ajoute 68 (59 en juin 2013, 68 en septembre 2013, 81 en décembre 2013, 78 en février 2014, 67 en juin 2014, 76 en septembre 2014, 82 en décembre 2014, 86 en mars 2015, 84 en juin 2015, 100 en septembre 2015, 99 en décembre 2015, 78 en mars et juin 2016, 86 en septembre 2016, 99 en décembre 2016, 96 en mars 2017, 91 en juin 2017 & 102 en septembre 2017) remplaçants (50,75 % des remplaçants résidents en Isère) et un chiffre moyen de **1,825 kiné/1000 habitants** et donc un chiffre supérieur de **45,65 % au-dessus du chiffre moyen départemental**.

Le différentiel de 12,44 % entre habitants et professionnels va dans le double sens que les zones très urbaines sont favorisées en termes d'installations libérales et que la population rurale se déplace plutôt vers les villes et plus particulièrement les migrants journaliers pour raison professionnelle vers l'agglomération grenobloise.

Les masseurs-kinésithérapeutes salariés du territoire sont 220, **soit 61,11 % du département**.

Les chiffres plus précis par secteur sont les suivants :

1/ Le secteur Couronne Nord compte 107235 habitants, soit 8,32 % du département & 24,62% du territoire pour 3,03% de la superficie du département (26,12% du territoire), avec une densité moyenne de **685 habitants/km²**.

Les 205 masseurs-kinésithérapeutes libéraux pèsent 12,36 % du département et 25,79 % du territoire, avec 14 (10,45 % de l'agglomération grenobloise) remplaçants résidant dans ce secteur, et comptent pour **1,912 kiné/1000 habitants** soit un chiffre supérieur de **52,59 % au-dessus du chiffre moyen départemental**.

Les masseurs-kinésithérapeutes salariés du secteur sont 173, **soit 48,06 % du département & 78,64 % du territoire** (présence du CHU).

2/ Le secteur Couronne Sud compte 68717 habitants, soit 5,33 % du département & 15,77% du territoire pour 1,44% de la superficie du département (12,4% du territoire), avec une densité moyenne de **1268 habitants/km²**.

Les 96 masseurs-kinésithérapeutes libéraux pèsent 5,79 % du département et 12,08 % du territoire, avec 5 (7,35 % de l'agglomération grenobloise) remplaçants résidant dans ce secteur, et comptent pour **1,397 kiné/1000 habitants** soit un chiffre supérieur de **11,49 % au chiffre moyen départemental**.

Les masseurs-kinésithérapeutes salariés du secteur sont 24, **soit 6,67 % du département & 10,91 % du territoire.**

3/ Le secteur Drac Isère Rive Gauche compte 82639 habitants, soit 6,41 % du département & 18,97% du territoire pour 2,52% de la superficie du département (21,7% du territoire), avec une densité moyenne de **437 habitants/km².**

Les 99 masseurs-kinésithérapeutes libéraux pèsent 5,97 % du département et 12,45 % du territoire, avec 6 (8,82 % de l'agglomération grenobloise) remplaçants résidents dans ce secteur, et comptent pour **1,198 kiné/1000 habitants** soit un chiffre de 4,4 % **au-dessus du chiffre moyen départemental.**

2 masseurs-kinésithérapeutes sont salariés sur le secteur, **soit 0,56 % du département & 0,91 % du territoire.**

4/ Grenoble Intra-Muros compte 158346 habitants, soit 12,27% du département & 36,35% du territoire pour 0,24% de la superficie du département (2,7% du territoire), avec une densité moyenne de **8881 habitants/km².**

Les 374 masseurs-kinésithérapeutes libéraux pèsent 22,56 % du département et 47,04 % du territoire, avec 42 (61,8 % de l'agglomération grenobloise) remplaçants (27 en juin 2013, 37 en septembre, 42 en décembre 2013, 38 en février 2014, 28 en juin 2014, 41 en septembre 2014, 44 en décembre 2014, 45 en mars 2015, 51 en juin et septembre 2015, 55 en décembre 2015, 38 en mars et juin 2016, 49 en septembre 2016, 55 en décembre 2016, 51 de mars à juin 2017 & 61 en septembre 2017) résidant dans cette commune, et comptent pour **2,362 kiné/1000 habitants** soit un chiffre supérieur de **88,51 % au-dessus du chiffre moyen départemental.**

Les masseurs-kinésithérapeutes salariés inscrits du secteur sont au nombre de 21, **soit 5,83 % du département & 9,55 % du territoire.**

5/ Le secteur Pays Vizillois compte 18686 habitants, soit 1,45% du département & 4,29% du territoire pour 1,39% de la superficie du département (12% du territoire), avec une densité moyenne de **190 habitants/km².**

Les 21 masseurs-kinésithérapeutes libéraux pèsent 1,27 % du département et 2,64% du territoire, avec 1 (aucun en juin 2013, 2 en septembre & 5 en décembre 2013 et février 2014, 4 en septembre 2014, 3 en décembre 2014 et mars 2015, 2 de septembre 2015 à septembre 2017) remplaçant (1,47 % de l'agglomération grenobloise) et comptent pour **1,124 kiné/1000 habitants** soit un chiffre de **10,3 % au-dessous du chiffre moyen départemental.**

Les masseurs-kinésithérapeutes salariés du secteur n'existent pas pour le moment.

Il est également noté la présence de :

- 36 exercices exclusifs à domicile (12 pour la couronne nord, 7 pour la couronne sud, 7 pour le Drac Isère Rive Gauche, 9 pour Grenoble Intra Muros & 1 pour le pays vizillois)
- 17 exercices principaux devant être complétés par des exercices secondaires (4 pour la couronne nord, 2 pour la couronne sud, 2 pour le Drac Isère Rive Gauche, 9 pour Grenoble Intramuros & aucun pour le pays vizillois)
- 22 exercices complémentaires (6 pour la couronne nord, 4 pour la couronne sud, 2 pour le Drac Isère Rive Gauche, 9 pour Grenoble Intramuros & 1 pour le pays vizillois)
- 29 activités mixtes (7 pour la couronne nord, 1 pour la couronne sud, 2 pour le Drac Isère Rive Gauche & 19 pour Grenoble Intramuros)

L'application précédente du dispositif de régulation de la démographie professionnelle via la convention implique de bien connaître le zonage arrêté par l'ARS Rhône-Alpes du 30 novembre 2012, d'autant plus dans l'attente d'un nouveau zonage en application de l'avenant 5 de la convention, celui-ci ayant été signé début novembre 2017.

On notera que :

- 13(26,5%) communes sont concernées par la limitation du conventionnement, et notamment Grenoble et les communes aux alentours, sauf Echirolles & St-Martin d'Hères et dans une moindre mesure Fontaine & Sassenage
- 6(12,2)% communes dont les 2 principales nommées ci-dessus sont classées « très dotées », donc non encore concernées par la limitation, du moins pas jusqu'au prochain examen du zonage
- 30(61,2%) communes classées « intermédiaire », 19 ne possédant aucun professionnel et 17 n'étant pas très proches de Grenoble
- aucune commune classée « sous-dotée » et « très sous-dotée » donc n'offrant pas droit à des mesures incitatives.

Comme illustré dans la cartographie suivante, les zones « surdotés » étant en rouge, les zones « très dotées » en orange et les zones intermédiaires en jaune.

